

## 2022\_CT2\_210

### **OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains**

---

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :** BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - BURLE Christian - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

**Etaient excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etaient excusé(es) sans pouvoir :** GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

**Secrétaire de séance :** BIANCO Kayané

**Monsieur Michel AMIEL** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité  
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 22 juin 2022

03\_1\_04

■ Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains

Monsieur le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

**Transports, Mobilité durable**

■ Séance du 30 juin 2022

**26518**

**MOB-010-30/06/2022-CM**

### ■ Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération 006-8333/20/CM du 31 juillet 2020, la Métropole a approuvé les nouvelles modalités d'occupation et loi tarifaire des Pôles d'échanges et Parkings Relais (P+R) de la Métropole Hors Marseille RTM.

Les parcs relais sont des outils de mobilité. Ils permettent aux usagers des transports de stationner leur véhicule en périphérie des villes, puis d'utiliser en chainage, un service de transport en commun. Ces parkings relais accueillent les usagers en courte durée (1 journée). Leur vocation consiste à limiter l'usage des véhicules personnels jusqu'au lieu de destination, en préférant pour ce faire l'utilisation des réseaux de transport.

La Métropole dispose de plusieurs parcs relais sur son territoire qui montrent une hétérogénéité tarifaire et des usages.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de toiletter la gamme tarifaire afférente pour donner plus de lisibilité aux usagers des transports tout en incitant leur usage grâce à une tarification adaptée.

En outre, les parcs relais font partie du bouquet de services offerts aux usagers des transports. C'est ainsi qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les droits d'accès aux P+R sont intégrés au sein des produits tarifaires des transports en commun (hors abonnements scolaires).

L'annexe ci-jointe la nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> septembre pour les réseaux de la Métropole Mobilité.

Il est proposé que les tarifs TTC des parkings s'établissent comme suit :

#### 1 - RESEAU RTM

- Forfait journée : 5€ (dont 2,80 € de transports collectifs et 2,20 € de parking relais) (Recharge d'euros sur Porte-Monnaie Transport (PMT). Ce tarif se substitue à la tarification au quart d'heure.
- Titre événementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.

#### 2 – RESEAU CIOTABUS

Forfait journée.

- 3,50 € qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le parking relais.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « ticket perdu » de 30 € à 28 €.

### 3 - RESEAU AIX EN BUS

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50 €).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « ticket perdu » de 30 € à 28 € correspondant à l'abonnement 30 jours du réseau Aix-en-bus.

### 4- RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50€).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.
- Dépassement de durée de stationnement : 15 €.
- Passage du « titre perdu » de 30 € à 28 €.

Les autres tarifs actuellement en vigueur sont inchangés.

### 5- Autres modifications apportées à l'annexe tarifaire.

Par délibération N° MOB-010-11734/22/CM en date du 5 mai 2022, la Métropole a harmonisé la tarification du réseau interurbain lecar/Cartreize.

Plusieurs points méritent d'être précisés concernant les conditions d'application des tarifs lecar/Cartreize et ils sont modifiés dans l'annexe.

Les titres de transport de la gamme actuelle interurbaine lecar/Cartreize seront bien utilisables à bord jusqu'au 29 août 2022 inclus. En revanche, il est proposé d'avancer la date de vente et d'utilisation de la nouvelle gamme tarifaire interurbaine au 3 août 2022 Ceci, afin de permettre aux clients d'utiliser progressivement la nouvelle gamme. Il s'agit de donner l'opportunité aux usagers détenteurs de produits actuellement en vigueur de les écouter durant l'été et ainsi d'éviter trop d'opérations de « Services Après-Vente » pendant les premiers jours de la rentrée, période traditionnellement très chargée. Ces opérations généreraient une saturation des points de vente et, de ce fait, un mécontentement des voyageurs.

Enfin, dans un objectif d'harmonisation et de lisibilité, la mention « 30 jours » remplace la mention « mensuel » pour les titres des gammes « Métropole » et « lecar/Cartreize ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-006-8333/20/CM du 31 juillet 2020, approuvant les nouvelles modalités d'occupation et loi tarifaire des Pôles d'échanges et Parkings Relai (P+R) de la Métropole hors Marseille ;
- La délibération n° MOB-010-11734/22/CM du 5 mai 2022, **harmonisant la tarification du réseau interurbain lecar/Cartreize ;**
- L'information des Conseils de Territoires.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_C72\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**Oui le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les parcs relais sont des outils de mobilité permettant de limiter l'usage de la voiture tout en favorisant l'usage des transports en commun ;
- Que les tarifs de ces parcs relais doivent être homogénéisés et intégrés au sein des produits de transport ;
- Qu'il est nécessaire de prévoir une tarification spécifique pour l'usage des P+R lors de certains évènements ;
- Qu'il convient par ailleurs de modifier les conditions d'application de la nouvelle gamme tarifaire interurbaine Iecar/Cartreize.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées les nouvelles modalités d'occupation et la loi tarifaire des pôles d'échanges et parkings relais métropolitain à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conditions d'application de la gamme tarifaire interurbaine Iecar/Cartreize à compter du 3 août 2022 au lieu du 29 août initialement prévu.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe « Transports métropolitains » 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence au chapitre 70 - nature 7061.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

## **ANNEXE**

### **GAMME TARIFAIRES METROPOLITAINES**

- A. RESEAU METROPOLITAIN
- B. RESEAUX RTM, CIOTABUS, MARCOULINE, LES COLLINES, COTE BLEUE, LES CIGALES
- C. RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE ET AIX-EN-BUS
- D. RESEAU LIBEBUS
- E. RESEAU ULYSSE OUEST ETANG DE BERRE
- F. RESEAU BUS DE L'ETANG
  - F1. RESEAU BUS DE L'ETANG
  - F2. CAS PARTICULIERS
- G. RESEAU INTERURBAIN CARTREIZE LECAR
- H. PÔLES D'ECHANGES ET P+R

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**L'ensemble des tarifs indiqués dans cette annexe sont TTC au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## A. RESEAU METROPOLITAN

### A1. TARIFS PUBLICS

NOM DU TITRE VALABLE SUR TOUS LES RESEAUX DE LA METROPOLE	Anciens tarifs	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
Pass Intégral Permanent	68 € / mois* <i>* Par prélevement automatique. Engagement sur douze mois</i>	68 € / mois* <i>* Par prélevement automatique. Engagement sur douze mois</i>	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la métropole , y compris lignes TER et accès P+R	Tout public
Pass Intégral annuel	816€/an* <i>* Paiement en une seule fois</i>	816€/an* <i>* Paiement en une seule fois</i>	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole, y compris lignes TER et accès P+R	Tout public
Pass Intégral mensuel	73 €/mois	73 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole, y compris lignes TER et accès P+R	Tout public
Pass Métropole Permanent	-	60 € / mois* <i>* Par prélevement automatique. Engagement sur douze mois</i>	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Tout public
Pass Métropole Annuel	-	720 € / an* <i>* Paiement en une seule fois</i>	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Tout public
Pass Métropole 30 jours	-	68 € / mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Tout public
Pass Métropole Etudiant Annuel	364,80 €/an* <i>* Paiement en une seule fois</i>	360 €/an* <i>* Paiement en une seule fois</i>	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.

Accusé de réception en préfecture  
013-20054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass Métropole Permanent Etudiant	30,40€/mois* * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	30€/mois* * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique d'au moins de 26 ans.
Pass Métropole Etudiant 30 jours	-	45€/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.
Pass Métropole Séniор Annuel	364,80 €/an* * Paiement en une seule fois	360 €/an* * Paiement en une seule fois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Personne de 65 ans et plus
Pass Métropole Permanent Séniор	30,40€/mois* * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	30 €/mois* * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Personne de 65 ans et plus
Pass Métropole Sénior 30 jours	-	45€/mois * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Personne de 65 ans et plus
Pass Métropole Solidaire Permanent	-	360€/an soit 30€/mois* * Par prélevement automatique. Engagement minimum de douze mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Pass Métropole Solidaire 30 jours	-	34 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R hors Lebateau If/Frioul	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022 DE

Pass Métropole Sûreté(Zones 1 et 2)	0€ * <i>Libre circulation « Sureté » sur les réseaux métropolitains</i> *20€ de frais de dossier	0€ * <i>Libre circulation « Sureté » sur les réseaux métropolitains</i> *20€ de frais de dossier	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole et accès P+R , hors Lecar/aéroport etLebateau If/Frioul	Personnels en activité et en capacité d'intervention de la Préfecture de Police,Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Police Municipale, Agents pénitentiaires, marins-pompiers et sapeurs-pompiers, militaires et Secrétariatgénéral de la zone de défense et de sécurité Sud (CEZOC) domiciliés ou travaillant sur le territoire métropolitain.
Carte sans contact	0,00 €	0,00 €	Support vierge. Durée de vie 8 ans.	Tout Public
Duplicata	10 €	10 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présentssur la carte.	Tout public, y compris scolaires
Billet sans contact Leticket	0,10€	0,10€	Support vierge permettant le recharge ment du produit contenu sur le ticket	Tout public
Titre Gratuit Invalides	Gratuité	Gratuité	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les anciens combattants de plus de 75 ans</li> <li>- Les mutilés de guerre, hors guerre, aveugles de guerre et victimes civiles de la guerre dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50%</li> <li>- Les aveugles civils non imposables titulaires d'une carte d'invalidité</li> <li>- Les mutilés du travail dont le taux de rente accident du travail est supérieur ou égal à 50%</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## A2. TARIFS SCOLAIRES

PASS SCOLAIRES : les conditions d'accès à ces titres sont définies précisément dans la délibération MOB 012-8339/20/CM approuvant du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2020-2021, du 31 juillet 2020				
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS	
Pass Métropole scolaire Zone 1 et 2	220 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence	
Pass Métropole scolaire Zones 1 et 2 Famille Nombreuse	176 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et remplissant toutes les conditions suivantes : · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence  Avoir 3 enfants inscrits aux transports scolaires	
Pass Métropole scolaire Zones 1 et 2 Boursiers / CSS / AME	110 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et remplissant toutes les conditions suivantes : · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence  et remplissant l'une des conditions suivantes : - Être boursier - Appartenir à un foyer disposant de ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass Métropole scolaire Zone 2 à compter de la rentrée scolaire 2021/2022	60 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors RTM et lignes TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et remplissant toutes les conditions suivantes : · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Pass Métropole scolaire Zone 2 Famille Nombreuse	48 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors RTM et lignes TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et remplissant toutes les conditions suivantes : · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence  Avoir 3 enfants inscrits aux transports scolaires
Pass Métropole scolaire Zone 2 Boursier / CSS / AME	30 €/an	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors RTM et lignes TER et LER	Ayants droit élèves domiciliés au sein des communes composant la Métropole Aix-Marseille-Provence, et remplissant toutes les conditions suivantes : · être âgé de 2 ans à la rentrée scolaire et être scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (Classe de terminale) · être domicilié et scolarisé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence  et remplissant l'une des conditions suivantes :  - Être boursier  - Appartenir à un foyer disposant de ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### A3. GAMME METROPOLITAINE « EVENEMENTIEL »

NOM DU TITRE VALABLE SUR TOUS LES RESEAUX DE LA METROPOLE	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
Pass 24h , Zone 1, Evénementiel	5€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau de la RTM.	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
Pass 24h, Zones 1 et 2, Evénementiel	10€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, hors navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
Pass 24h Métropole Evénementiel, accès à lignes aéroport	20€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, y compris navettes aéroport (lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
Pass 72h, Zone 1 Evénementiel	10€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau de la RTM.	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine/nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
Pass 24h , Zone 1 et 2, Evénementiel	20€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, y compris le vélo en libre-service à Marseille, hors navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.

Accusé de réception en préfecture  
013-200507807-20220622-2022\_CIT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

<b>Pass 72h Evénementiel Métropole, accès à lignes aéroport</b>	30€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, y compris le vélo en libre-service à Marseille, y compris navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 5 jours Zone 1, Evénementiel</b>	14€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau de la RTM.	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 5 jours, Zones 1 et 2, Evénementiel</b>	25€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, , y compris le vélo en libre-service à Marseille, hors navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 5 jours Événementiel Métropole, accès à lignes aéroport</b>	35€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, y compris le vélo en libre-service à Marseille, y compris navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 7 jours, Zone 1, Evénementiel</b>	17€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau de la RTM.	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 7 jours, Zones 1 et 2, Evénementiel</b>	30€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, , y compris le vélo en libre-service à Marseille, hors navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.
<b>Pass 7 jours Métropole Événementiel, accès à lignes aéroport</b>	40€	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Métropole hors TER et LER, y compris le vélo en libre-service à Marseille, y compris navettes aéroport (Lignes 91 et 40).	Public congressistes/festivaliers/participants à des manifestations d'envergure métropolitaine, nationale ou internationale. Sous réserve d'un accord préalable entre la Métropole et l'organisateur. Vente sur commande via Internet avec envoi à la maison ou récupération dans la boutique choisie. Achat via le site d'inscription de l'organisateur.

## A4. TARIFS PROMOTIONNELS LIES AUX OPERATIONS COMMERCIALES

Afin de promouvoir l'usage des transports publics sur le périmètre de la Métropole, dans le cadre de sa stratégie de conquête clientèle, cette dernière se donne la possibilité, à l'occasion d'actions de marketing promotionnel et de communication, menées à l'initiative des services de la Métropole, de distribuer à titre gratuit des « Pass Métropole Découverte » dans la limite de 1110 forfaits par an soit :

- 500 Pass Métropole Découverte 24h,
- 500 Pass Métropole Découverte 7 jours,
- 100 Pass Métropole Découverte mensuels,
- 10 Pass Métropole Découverte annuels.

La valeur de ce volume annuel est estimée à 28 000€.

Ces tarifs Pass découverte permettent par exemple de circuler dans Marseille, de faire une correspondance avec un car puis de reprendre un bus à Aix en Provence. Au fur et à mesure des évolutions techniques et conventionnelles, le réseau TER, les P+R, le service vélo seront intégrés à ces produits tarifaires découverte.

La valeur du « Pass Métropole Découverte 7 jours » est fixée à moins d'un tiers du Pass mensuel Intégral, soit 24 €. La valeur du « Pass Métropole Découverte 24h00 » est fixée à 9,50€.

La valeur du « Pass Métropole Découverte mensuel » est fixée à 60€.

La valeur du « Pass Métropole Découverte annuel » est fixée à 550€.

### Tarif promotionnel sur les réseaux urbains La Métropole Mobilité à l'occasion des fêtes de fin d'année

PRODUITS	RÉSEAUX
<b>Ticket 1 voyage, solo et dépannage</b> La validité de ces titres est de 24h entre 5h le samedi à 19h30 dimanche.	lebus/le métro letram / RTM lebus/Aix en bus (Diablines comprises) Pays d'Aix Mobilité lebus/Ulysse lebus/Les Bus de l'Etang lebus/Libébus lebus/Ciotabus lebus/Les Bus de la Marcouline lebus/Les Bus de la Côte bleue

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Ticket 1 voyage acheté en openpayment est valable jusqu'à minuit le jour de la validation	ibus/Aix en bus
---	-----------------

## A5. GESTES COMMERCIAUX SUITE A DES DYSFONCTIONNEMENTS

Il peut exister des dysfonctionnements des services fournis par la Métropole tels que le système billettique, les cartes de transport, l'application de vente en ligne « La Métropole Mobilité ».

La distribution gratuite de pass découverte 24h au titre de gestes commerciaux pourra être proposée lorsque la situation l'impose pour indemniser les clients victimes de dysfonctionnements des services « la Métropole Mobilité ». Le recours à cette tarification ne sera possible que sur validation expresse de l'Autorité organisatrice de la mobilité.

## B. RESEAUX RTM, CIOTABUS, MARCOULINE, LES COLLINES, COTE BLEUE, LES CIGALES

### GRILLES TARIFAIRES ET MESURES PARTICULIERES

Ci-après les tarifs par type de titres en € TTC précisant la zone couverte AMP/XL/XLO/L/M ainsi qu'un descriptif des mesures particulières. La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

Ces tarifs sont les tarifs de référence pour les accords de tarification combinée avec les autres AOT.

**AMP** : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire métropolitain (hors le bateau Frioul If et navettes estivales de Cassis). Ces tarifs sont dans le chapitre A

**XL** : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice: RTM, Ciotaibus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales, Saint-Victoret, Gignac, Marignane (hors le bateau Frioul If, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute).

**XLO** : titres donnant accès au périmètre XL hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes et le bateau Frioul If.

**L** : titres donnant accès aux réseaux suivants organisés par l'Autorité Organisatrice : Ciotaibus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8 en affrètement sur la zone

**MG** : titres donnant accès au réseau RTM hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat et le bateau Frioul If

Titres donnant accès au réseau RTM hors le bateau Frioul If

**Points de vente :**

points accueil

site internet, applications, (délivrance par télédistribution)

distributeurs

vendeurs agréés, dépositaires

Accepté de réception préfecture  
013-200054807-2022-0622-2022-CT2-210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

1 - TARIFS TTC : GAMME M&MO / XL& XLO / AMP

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Tarif normal	<b>1.40</b>	<b>MO</b>	Tout public
Tarif - 20 %	<b>1.12</b>	<b>MO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 26 ans : scolaires, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ; apprentis ; jeunes du service civique</li> <li>- Parents d'une famille d'au moins 3 enfants jusqu'à aux 18 ans du plus jeune</li> <li>- Parents d'une famille d'au moins 5 ans enfants (réduction accordée à vie)</li> <li>- Militaires jusqu' au grade de sous-officier</li> <li>- Enfants de moins de 11 ans</li> <li>- Boursiers</li> <li>- Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans</li> <li>- Personnes de +65 ans domicilié sur Marseille</li> </ul>
Tarif - 50 %	<b>0.70</b>	<b>MO</b>	
Gratuité sans validation	<b>Gratuit</b>	<b>MO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de moins de 6 ans révolus accompagnés d'un parent (hors groupes)</li> </ul>
Accès circulation	<b>Gratuit</b>	<b>MO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes de + 65 ans non soumis à l'IR et habitant Marseille depuis plus de 6 mois</li> <li>- Demandeurs d'emploi, non soumis à l'IR, indemnisés pôle emploi et habitant Marseille depuis plus de 6 mois</li> <li>Personnes évacuées de leur logement pour cause d'insalubrité, sur demande des services de la Ville de Marseille</li> <li>- Les anciens combattants de plus de 75 ans</li> <li>- Les mutilés de guerre, hors guerre, aveugles de guerre et victimes civiles de la guerre dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50%</li> <li>- Les aveugles civils non imposables titulaires d'une carte d'invalidité</li> <li>- Les mutilés du travail dont le taux de rente accident du travail est supérieur ou égal à 50%</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
13-200054807-20220622-2022\_CTT\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

TITRES OCCASIONNELS			
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Solo Secours	<b>2.00</b>	<b>MO</b>	Tout public
Solo	<b>1.70 ou 1.80 au 1er achat sur billet rechargeable</b>	<b>MO</b>	Tout public
Solo Solidarité	<b>0.85</b>	<b>MO</b>	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Leticket dématérialisé bus et tramway RTM	<b>1.70</b>	<b>MO</b>	Tout public
Carte 2 voyages	<b>3.40 ou 3.50 au 1er achat sur billet rechargeable</b>	<b>MO</b>	Tout public
Pass 24h	<b>5.20</b>	<b>XLO</b>	Tout public
Pass 72h	<b>10.80</b>	<b>XLO</b>	Tout public
Carte 10 voyages	<b>15.00 ou 15.10 au 1er achat sur billet rechargeable</b>	<b>MO</b>	Tout public
Groupe 4 personnes	<b>4.90</b>	<b>MO</b>	Tout public
Tous sans contact en rechargement (pour Solo et carte plus plusieurs voyages)	<b>0.10</b>		Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-20220622-00120220622  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**PASS SUR CARTE PERSONNELLE**

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Pass 7 jours	<b>15.50</b>	XL	Tout public
Pass 30 jours	<b>49.50</b>	XL	Tout public
Pass 30 jours Jeune Solidarité	<b>36.70</b>	XL	Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Pass 30 jours Solidarité	<b>24.70</b>	XL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans</li> <li>- boursier scolaire de moins de 26 ans</li> <li>- Enfant de moins de 11 ans sans condition</li> </ul>
Pass Annuel Jeune Solidarité	<b>110.00</b>	XL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir moins de 26 ans et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> </ul>
Pass Annuel enfants préreuses	<b>176.00</b>	XL	Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
Pass Annuel jeune	<b>220.00</b>	XL	Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-2022-06-22-2022-CT202210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass Annuel Solidarité	<b>240.00</b>	XL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir 26 ans ou plus et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans</li> </ul>
Pass Annuel pour Tous	<b>480.00</b>	XL	Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass Permanent pour Tous	<b>40,00/mois</b>	XL	Tout public
Pass Permanent Jeune	<b>18,30/mois</b>	XL	Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Pass Permanent enfants Familles Nombreuses	<b>14,60/mois</b>	XL	Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
Pass Permanent Jeune Solidarité	<b>9,20/mois</b>	XL	Avoir moins de 26 ans et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Pass Permanent Solidarité	<b>20,00/mois</b>	XL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir 26 ans ou plus et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans</li> </ul>
Pass Annuel Séniors	<b>240,00</b>	M	Personne de plus de 65 ans
Pass permanent Séniors	<b>20€/mois</b>	M	Personne de plus de 65 ans
Recharge d'euros (5 niveaux)	<b>0,70€ ; 1€ ; 1,40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€</b>		Tout public

Accusé de réception en préfecture  
20220627-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**PASS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANTS/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE**

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Pass Annuel ou Permanent Scolaire	<b>220€ ou 18.30/mois</b>	<b>AMP</b>	Moins de 26 ans scolaire
Pass Annuel ou Permanent Scolaire Solidarité	<b>110€ ou 9.20/mois</b>	<b>AMP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 26 ans scolaire et personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Boursier</li> <li>- moins de 11 ans sans condition</li> </ul>
Pass Annuel ou Permanent scolaire enfants Familles nombreuses	<b>176€ ou 14.60/mois</b>	<b>AMP</b>	Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
Pass Permanent Etudiant Métropolitain	<b>30/mois</b>	<b>AMP</b>	Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Pass Permanent Senior Métropolitain	<b>30/mois</b>	<b>AMP</b>	Personne de plus de 65 ans

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

<b>Conditions particulières d'utilisation du réseau RTM par les élèves lors de déplacements scolaires</b>	<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>
<p>En dehors des heures de pointe et sous réserve d'acceptation préalable par les services de la RTM, les élèves des établissements primaires situées sur le territoire de la Ville de Marseille peuvent emprunter gratuitement le réseau de lignes régulières exploitées par la RTM depuis la rentrée 2021, et à condition de voyager en groupe avec un titre valide encadré par un enseignant dans le cadre d'activités scolaires.</p> <p>A cette fin, les responsables des écoles primaires de la ville de Marseille pourront venir à la caisse centrale de la RTM prendre un ticket valable sur les réseaux de bus, métro et Tramway dont la valeur est à zéro euro.</p> <p>Le quota annuel de titres de transports, dédiés à cet usage exclusif, est calculé sur la base de l'usage actuel constaté. Après évaluation, il est limité à 150 000 titres par année scolaire.</p> <p>La perte de recette est estimée à 168 000€ sur la base de 150 000 titres d'un voyage distribués.</p> <p>Cette facilité est strictement limitée, en vertu des limites de la compétence métropolitaine, à l'utilisation des lignes régulières, selon les horaires en vigueur et dans la limite des places disponibles. Il est rappelé que l'organisation de transports spécifiquement dédiés aux sorties scolaires est du ressort des établissements, avec le soutien éventuel de la municipalité.</p>	

**PASS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANTS/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE**

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
<i>Pass Annuel et permanent+ VÉLO</i>	<i>Tarif du Pass Annuel ou permanent en vigueur au moment de l'achat + 1 € au moment de l'activation du service Vélo</i>	<i>XL/AMP</i>	<i>Condition particulière XL ou AMP + conditions générales vélo</i>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### 3 - TARIFS GRANDS COMPTES

TITRES OCCASIONNELS			
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Solo Collectivité	1.40 € Par 50 : 70.0 €	MO	
Solos collectivités Réduit*	1.12 € Par 50: 56.0 €	MO	avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/chômeur non indemnisé/stagiaire de la formation professionnelle/apprentis/jeunes du service civique
Groupe 5 personnes	5.60 € Par 10 : 56.0€	MO	
Groupe 10 personnes	8.70 € Par 10 : 87.0€	MO	
Carte 10 voyages	15.00 € Par 10 : 150.0€	MO	
XL 24h	5.20 € Par 10 : 52.0€	XL	
XL 72h	10.80 € Par 10: 108.0 €	XL	
XL 7 jours	22.80 € Par 10: 228.0 €	XL	

Accusé de réception en préfecture  
033-200054807990220622-2022-09-27-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Frais de livraison	20 €	Pour moins 1010€ de commande	Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%
Frais de livraison	Gratuit	Pour plus de 1010€ de commande	Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%

#### PASS 30 JOURS

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Pour tous	49.50 €	XL	
Jeune	36.70 €	XL	Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Solidarité	24.70 €	XL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans</li> <li>- Boursier scolaire de moins de 26 ans</li> <li>- Moins de 11 ans sans condition</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

PASS ANNUELS		TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
NOM DU TITRE	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€ de frais de dossiers mensualisés)		
Pass Pour tous	480.00 €	40.83 €	XL	
Pass Pour tous au taux remisé de 6% (commande de 10 à 99 abonnements)	451.20 €	38.43 €	XL	
Pass Pour tous au taux remisé de 12%(commande supérieure à 99 abonnements)	422.40 €	36.08 €	XL	
Jeune	220 €	19.16 €	XL	Moins de 26 ans étudiant ou apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Solidarité	240.00 €	20.83 €	XL	- Avoir 26 ans ou plus et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.  - Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Jeune Solidarité	110.00 €	10.00 €	<b>XL</b>	Avoir moins de 26 ans et être une personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Enfants Familles Nombreuses	176.00 €	15.50 €	<b>XL</b>	Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
Pass annuel Senior	240.00 €	20.83 €	<b>M</b>	Plus de 65 ans

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**PASS ANNUELS METROPOLITAINS**

<b>PASS ANNUELS METROPOLITAINS</b>			
<b>NOM DU TITRE</b>	<b>TARIFS</b>	<b>CARACTÉRIQUES &amp; DROITS</b>	<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>
Scolaire	Paiement en 1 fois Paiement en 12 fois (avec 10€ de frais de dossier mensualisé)	AMP	Moins de 26 ans scolaire
Scolaire Solidarité	220.00 € 110.00 €	19.20 € 10.00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 26 ans scolaire et personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.</li> <li>- Boursier</li> <li>- Moins de 11 ans sans condition</li> </ul>
Scolaire Enfant Famille Nombreuse		15.50 €	Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
Etudiant Métropolitain	360 €	AMP	Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
Métropolitain	360 €	30 €	AMP Plus de 65 ans

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**4 - Les Forfaits « CONGRES »** - Ces produits sont accessibles uniquement pour des commandes supérieures ou égales à 500 titres

<b>FORFAITS CONGRES</b>			
<b>NOM DU TITRE</b>	<b>TARIFS</b>	<b>CARACTERISTIQUES &amp; DROITS</b>	<b>CONDITIONS D'ACCES</b>
Forfait 24h	3.60 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 48h	6.45 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 72h	7.60 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 96h	10.0 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 120h	12.50 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 144h	15 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres
Forfait 168h	17,50 €	XL	Commande supérieure ou égale à 500 titres

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_0CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

5- TARIFS DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE à compter du 1er juillet 2019 (TTC)

MOBIMETROPE Personnes à Mobilité réduite			
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Unité	0.80 €	1 Déplacement Interne Zone Ouest ou Zone Est	Inscription au service mobimétropole
Unité	1.90 €	1 Déplacement Interne Zone Centre	Inscription au service mobimétropole
Unité	2.10 €	1 Déplacement franchise de Zone	Inscription au service mobimétropole
Mensuel	18.80 €	Abonnement mensuel pour les déplacements internes Zone Est ou Zone Ouest	Inscription au service mobimétropole
Mensuel	49.50 €	Abonnement mensuel pour les déplacements toutes zones	Inscription au service mobimétropole

*Gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans. Gratuité pour un accompagnant par usager ayant accès au service, sous réserve qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Métropole atteste la nécessité de sa présence*

*Zone ouest : communes de Carry le Rouet, Sausset les Pins, Chateauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, le Rove, Marignane, St Victoret, Gignac la Nérone, Zone centre : Marseille, Allauch, Septèmes les Vallons, Plan de Cuques*

*Zone Ceyreste, la Ciotat, Gémenos, Roquefort la Bedoule, Cassis, Carnoux*

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## 6- Les réductions et mesures sociales compensées par des tiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

	TARIFS TTC	Financement	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Bénéficiaires du RSA titulaire d'un contrat d'engagement, habitant l'ensemble des communes du territoire MP	Libre circulation sur l'ensemble du réseau XL	Facturation Métropole au CD13 sur la base de 50% du tarif Pass 30 jours pour tous par mois d'abonnement	-Convention RSA conclu Métropole CD13 signée 28 septembre 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Personnes de + de 65 ans, ou handicapés (carte orange) ainsi que leurs accompagnants et habitants Septèmes ayant un revenu inférieur aux minimas conventionnels	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Septèmes convention du 05/12/2005
Agents, Conjoint ou concubin déclaré depuis + 2 ans d'agent RTM titulaire et leurs enfants jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant leurs études	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les agents	
Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints et enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant ses études)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les retraités	
Personnel Habitat Marseille Provence	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R25 du 17/09/82
Préfet Mutuelle des fonctionnaires	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R18 du 15/02/82
CAP PROVENCE	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C5771 du 01/12/06

Accord de réception en préfecture  
013420054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Personnel Police en tenue	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R17 du 21/07/97 C6275 du 01/06/2012
Personnel CCAS de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R21 du 30/03/98
Personnel Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques, Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83
Personnel territoire MP	Au 01/01/17, Libre circulation sur l'ensemble du réseau Transmétropole (à l'exception des navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute)		
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM non imposables	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM imposables sur le Revenu	01/02/2017 consommation de la réserve d'argent à tarif réduit -50 %	Facturation à la collectivité sur la base de la différence avec le tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Pompiers de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83
			Avenant 1 du 15/06/85

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## 7- Tarifs intermodaux à compter du 1er juillet 2019

	<b>TARIFS TTC</b>	<b>Financement et convention</b>
Clients du TER	<p>Abonnement intégrés TER + RTM à tarif préférentiel (abonnements 30J, annuels)</p> <p>Abonnement mensuel intégrés TER + réseaux Transmétropoles (hors RTM)</p> <p>Les abonnés M, XL et AMP peuvent circuler en TER librement sur les communes Marseille et Septèmes les Vallons</p>	<p>-Convention Région/MPM/SNCF/RTM du 04/06/10. La région+SNCF finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant</p> <p>-Convention Région, MPM, SNCF délibérée par MPM en juin 2013. Réduction de 50% pour l'usager. Prise en charge à parité par MPM et Région de la part restante.</p> <p>-Convention MPM/Région applicable au 25 novembre 2015</p>

## 8- Tarifs promotionnels sur le réseau RTM

<b>TARIFS PROMOTIONNELS</b>			
<b>NOM DU TITRE</b>	<b>TARIFS</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES &amp; DROITS</b>	<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b>
Sémaine de libre circulation	5 €	M	Semaine de la « Mobilité »
Sémaine Nouveaux Arrivants	Gratuit	M	Nouvel Arrivant

Accusé de réception préfecture  
013-200054807/20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

9– Tarifs des Navettes (Vieux Port-Pointe Rouge ; Vieux Port-Estaque ; La Pointe Rouge – Les Goudes) à compter du 1er juillet 2019.

NAVETTES MARITIMES			
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 trajet navette Maritime	5.00€	Ne permet pas de faire un aller-retour en navette maritime ni une correspondance en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min	Grand Public
1 trajet en correspondance en navette maritime	8.00€	Exclusivement sur la liaison Vieux Port Les Goudes via Le port de la Pointe Rouge . Ne permet pas de faire un aller retour en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 180min	Grand Public
Pass XL (7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) Et Pass AMP (Annuels et Permanents)	Gratuit	Les titulaires des Pass XL (7j, 30j, annuels et permanents) et Pass AMP (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de navette maritime dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)

Les autres titres de transport ne donnent pas accès au service de navette maritime.

10– Tarifs Service Ferry-Boat

FERRY BOAT			
NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 trajet Ferry-Boat	0.50€	Ne permet pas de faire un aller-retour en Ferry-Boat ni une correspondance sur le réseau RTM	Grand Public
XL (24H, 72H, 7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) Et Pass AMP	Gratuit	Les titulaires des Pass XL (24H, 72H, 7j, 30j, annuels et permanents) et Pass AMP (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de Ferry-Boat dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire	Grand Public Solidarité, Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)

Accusé de réception préfecture : 013-200054807-20220627-2022-06-27-10-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**CIOTABUS, CÔTE BLEUE, MARCOULINE, CIGALES, COLLINES**

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 voyage	0.80 € ou 0.90 € en 1 <sup>er</sup> achat sur billet rechargeable	L	Grand public
1 voyage Solidaire	0.40 €	L	Personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
10 voyages	6.30 € ou 6.40 € en 1 <sup>er</sup> achat sur billet rechargeable	L	Grand Public
10 voyages jeunes	5.00 €	L	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique
Pass 30j	18.80 €	L	Grand public
Pass 30j Solidaire	9.40 €	L	Personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Pass 30j Jeune	13.20 €	L	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_C2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass annuel	185.0 €	L	Grand public
Pass annuel Solidaire	92.50 €	L	Personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Pass annuel jeune	103 € ?	L	Avoir moins de 26 ans et être étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique
Pass annuel famille nombreuse	48.0€	Tous réseaux métropolitains hors zone M	enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiaitns du profil scolaire
Billet sans contact rechargeable Leticket	0.10 €		Grand public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

AR (2voy 1 jour à compter de la 1 <sup>ère</sup> validation) uniquement sur carte Transpass.	1.30 €	L hors Ciotabus	Grand public
AR navette estivale Cassis	1.60 €	navette estivale Cassis	Grand public
Pass 30j 3 <sup>ème</sup> enfant	6.60 €	Uniquement sur réseau CIOTABUS	A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement sur présentation du livret de famille
Mensuel + 60 ans Ciotatbus	12.50 €	Uniquement sur réseau CIOTABUS sur instruction par le CCAS	Plus de 60 ans
1 voyage interzonal	2.10 € ou 2.20 € en 1 <sup>er</sup> achat sur billet rechargeable	Lignes interurbaines en franchissement de zones. Pas de correspondance RTM ou Ciotabus	Grand public
10 voyages interzones	15.30 € ou 15.40 € en 1 <sup>er</sup> achat sur billet rechargeable	Lignes interurbaines en franchissement de zones. Pas de correspondance RTM ou Ciotabus	Grand Public

-L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)

## 12- Réduction et mesures sociales compensées par des tiers sur le Réseau de la Ciotat

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

Titre	Tarifs	Convention
Convention âge d'or tarif réduit	Réduction accordée sur « l'abonnement L mensuel + 60 ans » pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de l'aide sociale, majoré de 10%. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM- CCAS de la ville de la Ciotat.
Carte Tempo	Réduction accordée sur l'abonnement mensuel pour les personnes inscrites à Pôle Emploi. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM - CCAS de la ville de la Ciotat
Pass Liberté	Vente en nombre à partir de 1 500 abonnements annuels réservés aux élèves des établissements primaires	Convention RTM - Caisse des Ecoles de la Ciotat

## 13- Taux de commission dépositaire

Taux de commission sur chiffre d'affaire	Réseaux de dépositaires
2%	
10% sous réserve d'accord de l'autorité Organisatrice	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CIT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**14– Tarif du service de desserte régulière de passagers de l'archipel du Frioul applicable à compter du 1er janvier 2020**

**TARIF AVEC TAXE BARNIER**

**(7% sur trajet simple et 3,5 % sur trajet AR)**

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
<b>Tout public</b>			
Frioul AR	11,10	Le bateau	Tout Public
Frioul AR Famille	8,30	Le bateau	Tout Public
Frioul AR Groupe	9,90	Le bateau	Tout Public
If AR	11,10	Le bateau	Tout Public
If AR Famille	8,30	Le bateau	Tout Public
If AR Groupe	9,90	Le bateau	Tout Public
Combiné AR	16,70	Le bateau	Tout Public
Combiné AR Famille	12,50	Le bateau	Tout Public
Combiné AR Groupe	15,10	Le bateau	Tout Public
Titre trajet simple	5,70	Le bateau	Tout Public
Frioul AR CSS sans participation	5,50	Le bateau	Personne dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Accusé de réception en préfecture  
013-200094480742 Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022  
CT2\_210-DE

Titres collectivités	9,90	Le bateau	Collectivités
Titres A/R Soirée	5,60	Le bateau	Tout Public à partir de 19h de juillet à septembre

<b>Résidents Principaux</b>			
Frioul AR	5,10	Le bateau	
Mensuel lebateau	41,80	Le bateau	
Mensuel RSA lebateau	gratuit	Le bateau	
Annuel lebateau	501,60	Le bateau	
Mensuel lebateau + RTM	Tarif RTM Pass 30 j en vigueur	Le Bateau + RTM	Résidents Principaux et résident principaux + statut particuliers
Annuel lebateau + RTM	Tarif en vigueur du Pass RTM Annuel	Le Bateau + RTM	
Pass Permanent lebateau + RTM	Tarif en vigueur du Pass RTM Permanent	Le Bateau + RTM	
Annuel Scolaire lebateau + RTM	Tarif métropolitain en vigueur	Le Bateau + RTM	
Annuel Etudiant	175,00	Le bateau	
Annuel Boursier	41,00	Le bateau	
<b>Abonnés annuels (1)</b>			
Frioul AR	8,30	Le bateau	détenteurs d'un abonnement annuel ou pass permanent sur la zone 1 (XL et M) et leur déclinaison en pass annuel mensualisé.
If AR	8,30	Le bateau	
Combine AR	12,50	Le bateau	
<b>Résidents secondaires et plaisanciers</b>			
Frioul AR	5,30	Le bateau	Résidents secondaires et plaisanciers
Mensuel	43,20	Le bateau	
Annuel	518,00	Le bateau	
Acquisé de réception en préfecture 01/06/2005 à 18:07:2022 - 2022-0622-2022-CT2_210-DE Date de télétransmission : 27/06/2022 Date de réception préfecture : 27/06/2022			

#### Profils d'avants droit :

- Familles : à partir de 4 personnes dont au moins un enfant de moins de 12 ans.
- Groupes : à partir de 10 personnes.
- Résidents : statuts de « Résident secondaire » ou « Résident principal » délivré sur la carte de transport personnelle de l'usager.
- Plaisanciers : statuts mis à jour sur la carte de transport personnelle de l'usager.
- Abonnés annuels (1) : détenteurs d'un abonnement annuel ou pass permanent sur la zone 1 (XL et M) et leur déclinaison en pass annuel mensualisé.

#### Personnel des Collectivités

Les Collectivités peuvent acheter des tickets, pour leur personnel, au tarif « Groupe ».

#### Critères d'attribution des statuts de résidents et plaisanciers :

Sont considérés comme résidents principaux :

- Les personnes ayant leur résidence principale, à l'année, sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un avis de taxe d'habitation et de l'année.
- Les locataires d'un bien à l'année et leur ayants droits (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis de taxe d'habitation
- Les personnes justifiant d'un emploi ou d'une activité professionnelle sur l'archipel (présentation du contrat de travail, la validité du statut expire à la fin du contrat)
- Les commerçants, sur présentation du KBIS de la société

Sont considérés comme résidents secondaires :

- Les personnes ayant une résidence secondaire sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis d'imposition foncier de l'année en cours

Sont considérés comme plaisanciers :

- Les titulaires et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un contrat d'amodiation

pour un navire dans le port du Frioul.

- Les copropriétaires d'un bateau attaché à un contrat d'occupation délivré par MPM et à leurs ayants droit (époux, enfants mineurs, concubins, titulaires d'un pacte civil de solidarité) sur présentation de l'acte de francisation

## C. RESEAUX PAYS D'AIX MOBILITE ET AIX-EN-BUS

### C.1. RESEAU Aix en BUS

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS Au 5 juillet 2021	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET UNITE SOLIDAIRE	0,60€	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
TICKET 2 voyages	2,30 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité, et Aix en Bus (hors circuits scolaires),avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET 2 voyages KRYPTON	0,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur les lignes 16 et BHNS/Aixpress, du réseau Aix en Bus.	Contremarque remise gratuitement aux voyageurs effectuant une correspondance au P+R Krypton avec un billet unité, 1,5 € Senior ou 6 voyages du réseau Cartreize et aux passagers des voitures garées au parc relais
TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET PARTENAIRE	0,9 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
PASS GROUPE SCOLAIRES	0,00 €	Titre de groupe avec 10, 5, 2, voyages valables sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires), alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques. Dans la limite de 5 tickets par élèves par an.	Voyager en groupe de 15 à 35 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur le réseau urbain et interurbain
PASS GROUPE	0,90€ par voyageur	Titre de groupe avec 10, 5, 2, voyages valables sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 15 à 35 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur le réseau urbain et interurbain
PORTE MONNAIE TRANSPORT	0,90 € le voyage	Rechargement de la carte sans contact d'une somme d'argent (1,2 ,5,10 20euros) permettant de réaliser des voyages, au tarif unitaire de 0,90€ pour le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires ).	Réserve aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus
LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseau de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur, pour leur accompagnateur
ABONNEMENT PRIORIBUS R, C, IG, AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA, titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidarité (Ex. ASS), résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus, et invalides de guerre et accidentés du travail.
	14,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires ).	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Appel d'offres de réception en préfecture  
014-200054807-20220622-2022\_CIT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Prioribus 20 voyages	14,00 €	Carte de 20 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, avec possibilité de correspondance dans un délai d'une heure.	Réserve aux personnes bénéficiant des critères du CCAS (ex: pour la commune d'Aix en Provence : personnes handicapées non imposables et personnes âgées entre 65 et 70 ans non imposables, durée d'ouverture de droits précisée par la commune )
ABONNEMENT ANNUEL	270,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE
	135,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
	28,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités surtout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires ).	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Etudiants moins de 26 ans	Etudiants moins de 26 ans, famille nombreuse	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus . Valable toutes jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	80 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus. Valable tousles jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	A partir de 3 enfants. Réservé aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moinsde 26 ans.	Etudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moinsde 26 ans.
			Etudiants moins de 26 ans, Complémentaire Santé Solidarité sans contribution (Ex. CMU-C) / AME	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus. Valable tousles jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moins de 26 ans et dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.	
TICKET UNITE DIABLINE Titre supprimé à compter du 5/07/2021		1,00 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE		AUCUNE		
TICKET 10 VOYAGES DIABLINE Titre supprimé à compter du 5/07/2021		8,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité decorrespondances sur le réseau DIABLINE		AUCUNE		
TICKET UNITE DIABLINE Titre supprimé à compter du 5/07/2021		15 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités surtoutes les lignes du réseau DIABLINE		AUCUNE		

**La circulation pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte munis d'un titre de transport valide**  
**L'accès aux véhicules est interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'une personne de moins de douze ans**  
**L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)**

## C.2. RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE

**Libre circulation pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte munis d'un titre de transport valide L'accès aux véhicules est interdit aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'une personne de moins de douze ans**  
**-L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)**

RESEAU INTERURBAIN	TARIFS TTC Au 5 juillet 2021	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET UNITE SOLIDAIRE	0,60€	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
TICKET 2 voyages	2,30 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité, et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE
GRUPE D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	0,00 €	Titre de groupe avec 10, 5, 2, voyages valables sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires), alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques. Dans la limite de 5 tickets par élèves par an.	Voyager en groupe de 15 à 35 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures ) sur le réseau urbain et interurbain
GRUPE	0,90€ par voyageur	Titre de groupe avec 10, 5, 2, voyages valables sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires).	Voyager en groupe de 15 à 35 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur le réseau urbain et interurbain

Accusé de réception en préfecture  
013-200054897-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

PORTE MONNAIE TRANSPORT	0,90 € le voyage	Rechargement de la carte sans contact d'une somme d'argent (1,2 ,5,10 20euros) permettant de réaliser des voyages, au tarif unitaire de 0,90€ pour le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE
ABONNEMENT annuel senior	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires ).	Réserve aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire du pays d'Aix en Provence
LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalide à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur, pour leur accompagnateur
ABONNEMENT Prioribus demandeurs d'emploi	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Bénéficiaires du RSA, titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidarité (Ex. ASS), résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus, et Invalides de guerre et accidentés du travail.
Abonnement CSSSsC (exCMUC) / AME - 50%	14,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Prioribus 20 voyages	14,00 €	Carte de 20 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, avec possibilité de correspondance dans un délai d'une heure j	Réserve aux personnes bénéficiant des critères du CCAS (ex: pour la commune d'Aix en Provence : personnes handicapées non imposables et personnes âgées entre 65 et 70 ans non imposables, durée d'ouverture de droits précisée par la commune )
ABONNEMENT ANNUEL	270,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE
ABONNEMENT annuel CSSC (exCMUC) / PMR -50%	135,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Accusé de réception en préfecture  
013-200542807-2022-0622-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ABONNEMENT MENSUEL	28,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE
Etudiants moins de 26 ans	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus . Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Etudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moins de 26 ans
Etudiants moins de 26 ans, famille nombreuse	80 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus. Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	A partir de 3 enfants. Réservé aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moins de 26 ans.
Etudiants moins de 26 ans, Complémentaire Santé Solidarité sans contribution (Ex. CMU-C) / AME	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus. Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.  Réservé aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moins de 26 ans et dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.	Réservé aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes en service civique, de moins de 26 ans et dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
TICKET UNITE réseaux proximité Titre supprimé à compter du 05/07/2021	1,00 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE
CARNET DE 10 TICKETS réseaux Ximité Titre Supprimé à compter du 05/07/2021	8,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE
ABONNEMENT MENSUEL réseaux Ximité Titre Supprimé à compter du 05/07/2021	20,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
03-20054207-2022-0629-2022-CT2-210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**D. RESEAU LIBEBUS**  
**D1. RESEAU**

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 voyage	1€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées AR interdit	Tout public
1 voyage 50%	0,50€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées AR interdit	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
10 voyages	7€	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit	Tout public
Porte-monnaie transport	0,70€/ voyage	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit	Tout public
Transport groupe 10 voyages	4,80€	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit Nécessité de charger la carte sans contact au préalable	Groupe à partir de 6 personnes pour école, centre aéré association
Abonnement mensuel Plein tarif	24€/mois	Libre circulation sur le réseau du 1 <sup>er</sup> au dernier jour du mois	Tout public
Abonnement annuel Plein tarif	210€/an	Libre circulation sur le réseau pendant 12 mois	Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_C72\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Abonnement annuel étudiant	60€/an	Libre circulation sur le réseau pendant 12 mois	Avoir moins de 26 ans et être étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique
Abonnement annuel 50 %	105€/an	Libre circulation sur le réseau pendant 12 mois	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Abonnement mensuel 50%	12€/mois	Libre circulation sur le réseau pendant 1 mois	Avoir 65 ans ou personnes handicapées de moins de 80% ou Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc. ou demandeur d'emploi inscrit au pôle emploi
Abonnement mensuel 100%	gratuité	Libre circulation sur le réseau pendant 1 mois	Être bénéficiaire du RSA ou ancien combattant ou personnes handicapées de plus de 80% ou accompagnant PMR
Pass promotionnel	gratuité	4 voyages valable sur le réseau	Nouvel arrivant, Semaine de la Mobilité, événements autres...
SAV	gratuité	X voyages valable sur le réseau	Geste commercial

Accusé de réception en préfecture  
013-2005477-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

**Couverture pour un enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte**  
**Abonnement annuel valable une année à compter de la première validation (avec 2 mois offerts)**  
**Abonnement aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)**

## D2. CAS PARTICULIERS :

Cas particuliers applicables aux lignes desservant deux réseaux :

### Les lignes 52 et 86

Tarifs L52 : Lambesc – Pelissanne – La Barben - Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de Lambesc.  
La gamme tarifaire « Libébus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Pelissanne, La Barben et Salon.

Tarifs L86 : La Roque d'Anthéron – Charleval – Mallemort – Lamaron – Salon

La gamme tarifaire « Pays d'Aix Mobilité » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre de la commune de La Roque d'Anthéron.  
La gamme tarifaire « Libébus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Charleval, Mallemort, Lamaron, Salon.

Pour le passage de la zone « Pays d'Aix Mobilité » à la zone « Libébus » les titres suivants s'appliquent :

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 voyage	2,50€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées/AR interdit	Tout public
10 voyages	20€	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit	Tout public
Abonnement 30J L52	32€	Circulation exclusive sur la ligne 52 à compter de la première validationpendant 30 jours	Tout public
Abonnement 30J L86	32€	Circulation exclusive sur la ligne 86 à compter de la première validationpendant 30 jours	Tout public
Abonnement 30J+ L52 + réseau Libébus	47€/mois	Libre circulation sur le réseau Libébus et sur la ligne 52 à compter de la première validation pendant 30 jours	Tout public
Abonnement 30J+ L86 + réseau Libébus	47€/mois	Libre circulation sur le réseau Libébus et sur la ligne 86 à compter de la première validationpendant 30 jours	Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)

La ligne lecar /Libébus ligne6

<b>Origine</b>	<b>Destination</b>	<b>BU</b>	<b>6 V</b>	<b>7j</b>	<b>7j+urb</b>	<b>30j</b>	<b>30j+urb</b>	<b>Annuel</b>	<b>Annuel+urb</b>
GRANS	GRANS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
GRANS	MIRAMAS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
GRANS	ST CHAMAS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
GRANS	SALON	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
MIRAMAS	MIRAMAS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
MIRAMAS	ST CHAMAS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
MIRAMAS	SALON	1,80 €	7,60 €	7,40 €	12,10 €	25,20 €	41,20 €	252,00 €	409,00 €
ST CHAMAS	ST CHAMAS	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €
ST CHAMAS	SALON	1,80 €	7,60 €	7,40 €	12,10 €	25,20 €	41,20 €	252,00 €	409,00 €
SALON	SALON	1,10 €	4,60 €	6,20 €	10,90 €	21,10 €	37,10 €	211,00 €	368,00 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## E. RESEAU ULYSSE OUEST ETANG DE BERRE

RESEAU ULYSSE OUEST ETANG DE BERRE	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
TICKET UNITE	1 €	Ticket 1 voyage uniquement vendu à bord des véhicules, valable sur tout le réseau lebus Ulysse avec possibilité de correspondances dans un délai de 2 heures.	Faire l'appoint
TICKET UNITE Tarif réduit	0,50 €	Ticket 1 voyage valable sur tout le réseau lebus Ulysse avec possibilité de correspondances dans un délai de 2 heures.	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
PASS DECOUVERTE 24H	2€	Validité 24h à partir de la 1 <sup>re</sup> validation	AUCUNE
ABONNEMENT 10 trajets	5,50€	Abonnement de 10 trajets. Chaque trajet est valable sur tout le réseau lebus Ulysse avec possibilité de correspondances dans un délai de 2 heures.	AUCUNE
ABONNEMENT 10 trajets Tarif réduit	4€	Abonnement de 10 trajets à tarif réduit. Chaque trajet est valable sur tout le réseau lebus Ulysse avec possibilité de correspondances dans un délai de 2 heures.	Sont concernés : Les personnes à mobilité réduite (dont le taux d'incapacité est inférieur à 80%), les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi (allocation supérieure ou égale au SMIC mensuel brut).
Abonnement mensuel tout public	15€	Abonnement mensuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-2022-0622-2022-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Abonnement annuel tout public	150€	Abonnement annuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	AUCUNE
Abonnement mensuel « Age d'or »	7,50€	Abonnement mensuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	Avoir + de 60 ans
Abonnement mensuel tarif réduit	7,50€	Abonnement mensuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
Abonnement annuel tarif réduit	75€	Abonnement annuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Abonnement annuel « Age d'or »	75€	Abonnement annuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	Avoir + de 60 ans
Pass annuel étudiant de moins de 26 ans	60€	Abonnement annuel valable sur tout le réseau Lebus Ulysse	Avoir moins de 26 ans et être Etudiant, Stagiaire, Apprenti ou Jeune en service civique. Justificatif à présenter* *Abonnement pris en charge par les CT 5 et 6.
Titre gratuit	0€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de solidarité active-Allocation temporaire de solidarité aux personnes âgées-Allocation adultes handicapés).</li> <li>- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (Rémunération inférieure au SMIC mensuel brut).</li> <li>- Personnes à mobilité réduite (Taux égal ou supérieur à 80%).</li> <li>- Salariés, stagiaires (+ de 26 ans), retraités (Revenus inférieurs au SMIC mensuel brut).</li> <li>- Personnes suivies par le PLIE ou la Mission Locale.</li> <li>- Anciens combattants et veuves d'anciens combattants.</li> <li>-</li> </ul>	<p>Les justificatifs sont à présenter tous les mois, 3 mois ou une fois par an suivant le profil donnant droit à la gratuité.</p>

**Gratuité pour un enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte 10 voyages valables un an à compter de la première validation**

**Abonnement mensuel valable du 1er au dernier jour du mois rechargeable à compter du 20 du mois précédent**

**Abonnement annuel valable une année à compter de la première validation (avec 2 mois offerts)**

**Abonnement annuel étudiant valable une année à compter de la première validation.  
Abonnement aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)**

Accès à la réception en préfecture  
013200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## F. RESEAU BUS DE L'ETANG

### F1. RESEAU BUS DE L'ETANG

Les communes de Coudoux et la Fare les Oliviers sont intégrées au réseau BUS DE L'ETANG pour le TAD et le transport scolaire  
L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)

**Tarifs au 06 juillet 2021**

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 voyage	1,20€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées	Tout public
1 voyage Solidarité	0,60€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc.
10 voyages	9€	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées	Tout public
Porte-monnaie transport	1,10€/ voyage	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées	Tout public
Groupe	0,90€/ voyage	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées Nécessité de charger la carte sans contact au préalable	Groupe à partir de 10 personnes voyageant en dehors des heures de pointe sur réservation préalable 1 semaine à l'avance
Pass mensuel	27€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Tout public
Pass annuel	270€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Tout public
Pass mensuel étudiant	12,50€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Avoir moins de 26 ans et être étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass annuel étudiant	125€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Avoir moins de 26 ans et être étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique
Pass mensuel Senior	13,50€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Avoir 65 ans et plus et être résident métropolitain
Pass annuel Senior	135€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Avoir 65 ans et plus et être résident métropolitain
Senior Berre	0,90€/voyage	Libre circulation sur le réseau à l'intérieur de la commune de Berre l'Etang	Avoir 65 ans et plus et être résident de la commune de Berre l'Etang
Pass mensuel Solidarité	13,50€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc. et/ou allocataires du RSA socle ou demandeur d'emploi
Pass annuel Solidarité	135€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc. et/ou allocataires du RSA socle ou demandeur d'emploi
Pass annuel Accompagnateur	0€	Restriction de circulation, uniquement valable sur le service de transport à la demande PMR	Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### **Conditions d'attribution des cartes de réduction et de gratuité**

- Gratuité pour un enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte muni d'un titre de transport valable et du justificatif de l'âge de l'enfant
- Gratuité pour les contrôleurs du réseau qui effectuent leurs missions de contrôle
- Personne de- de 26 ans, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique : Personne présentant une pièce d'identité et un certificat de scolarité valide ou une pièce justificative pour l'apprenti non rémunéré ou la personne effectuant un service civique '
- Séniors + 65 ans : personnes âgées de plus de 65 ans sur présentation de la pièce d'identité
- Bénéficiaires du RSA : prise en charge définie par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône
- Bénéficiaires de la CSS sans participation : présentation de l'attestation de la CPAM (document original)
- Demandeurs d'emploi : valable jusqu'à la fin des droits pour les demandeurs d'emploi touchant l'ARE et attestation du mois en cours à fournir tous les 6 mois pour les demandeurs d'emploi non indemnisés
- Autres : sur le réseau sont acceptés les titres suivants : abonnement Zou ! mensuel + Pass mensuel, Zou ! annuel + Pass annuel

### **Tarifs promotionnels liés aux opérations commerciales**

- En déclinaison du 10 voyages, principe de délivrer un titre « 10 voyages » permettant de découvrir le réseau sur une déclinaison suivante :
    - o 10 voyages nouveaux arrivants
    - o 10 voyages conquête
  - Ces Titres 10 voyages nouveaux arrivants ou conquête s'inscrivent dans un cadre d'opérations commerciales, ils sont délivrés à titre gratuit, quel que soit leur support.
  - En déclinaison du Pass Mensuel et du Pass Annuel, principe de délivrer des Pass Promotionnels avec réductions des tarifs ou soumis à des actions de parrainage pour une courte période n'excédant pas 3 mois permettant la conquête ou la reconquête de Client ou la lutte contre la fraude.
- Ces Pass Promotionnels s'inscrivent dans un cadre d'opérations commerciales, ils sont délivrés avec réductions ou gratuité, soumis à des restrictions ou soumis à des actions spécifiques type parrainage, quel que soit le support et avec possibilité de choisir le libellé.

## F2. CAS PARTICULIERS

Cas particuliers applicables aux lignes desservant deux réseaux

### Tarifs au 06 juillet 2021

Sur les lignes desservant deux réseaux, une tarification zonale en deux zones s'applique, avec des tarifs pour les trajets réalisés à l'intérieur de chaque zone et des tarifs pour les trajets interzones.

Tarifs L17 et L19 : Salon-Lançon-La Fare-Vitrolles-Aéroport Marseille Provence et L711 scolaire Coudoux-Salon

La gamme tarifaire « Bus de l'Etang » s'applique pour les montées/descentes sur le périmètre des communes Vitrolles, Marignane, Rognac et Coudoux.  
La gamme tarifaire « Libébus » s'applique pour les voyages effectués entre les communes de Salon-de-Provence, Lançon-Provence et La Fare les Oliviers.Pour le passage de la zone « Bus de l'Etang » à la zone « Libébus », les tarifs inter zones sont les suivants :

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
1 voyage	2,50€	Délai de validité 1 heure Correspondances autorisées AR interdit	Tout public
10 voyages	19€	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit	Tout public
Carte-monnaie transport	2,30€/ voyage	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit	Tout public
Groupe	1,90€/ voyage	Délai de validité 1 heure correspondances autorisées AR interdit Nécessité de charger la carte sans contact au préalable	Groupe à partir de 10 personnes voyageant en dehors des heures de pointe sur réservation préalable 1 semaine à l'avance

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

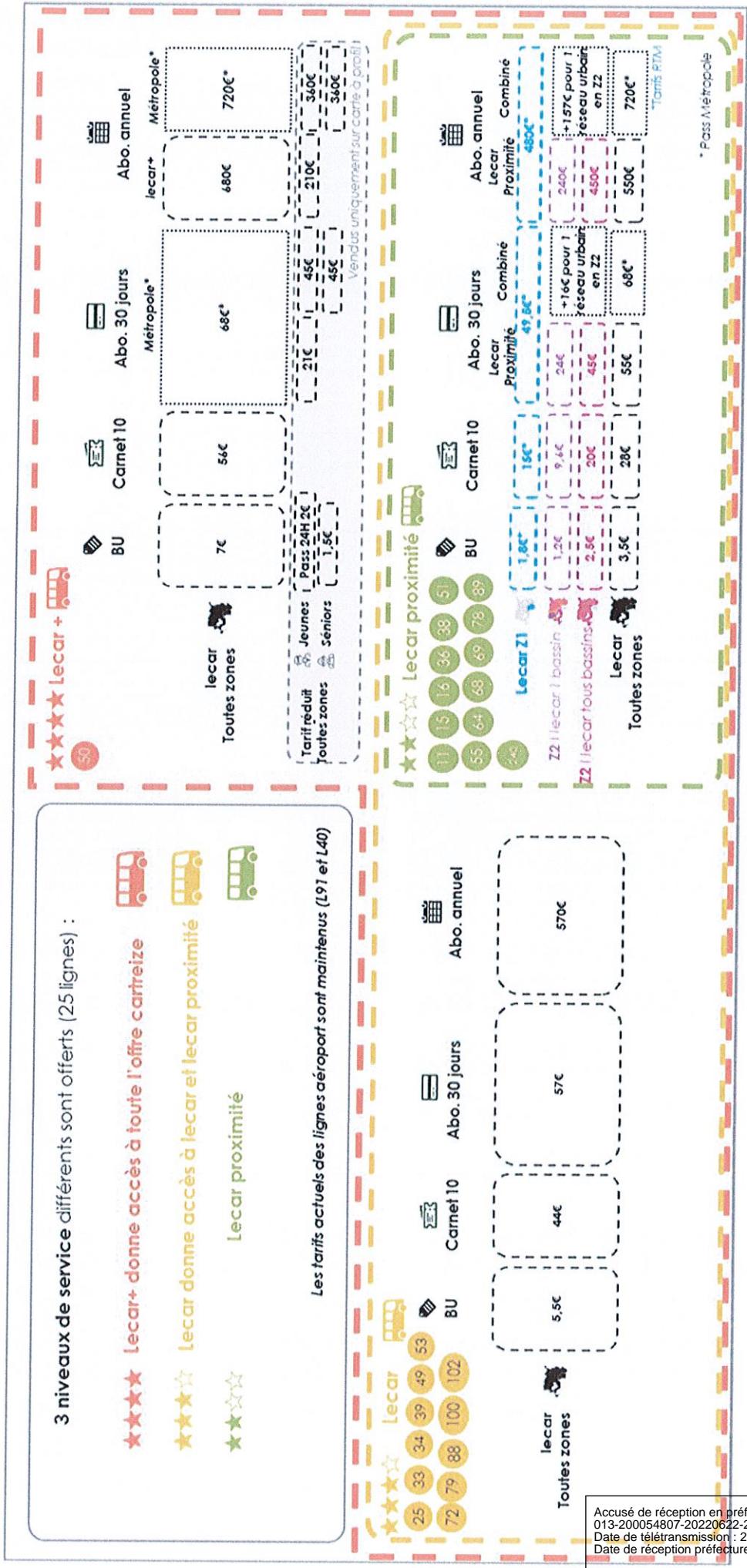
Abonnement mensuel L17/19	37,70€	Circulation exclusive sur les lignes 17 et 19 à compter de la première validation pendant 30 jours	Tout public
Abonnement annuel L17/19	377€	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Tout public
Pass mensuel	56€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Tout public
Pass annuel	560€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Tout public
Pass mensuel étudiant	28€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Avoir moins de 26 ans et être étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique
Pass annuel étudiant	280€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Avoir moins de 26 ans et être étudiant, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti non rémunéré ou service civique
Pass mensuel Senior	28€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Avoir 65 ans et plus et être résident métropolitain
Pass annuel Senior	280€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Avoir 65 ans et plus et être résident métropolitain
Pass mensuel Solidarité	28€/mois	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 30 jours	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

			l'Aide Médicale d'Etat, etc. et/ou allocataire du RSA socle ou demandeur d'emploi
Pass annuel Solidarité	280€/an	Libre circulation sur le réseau à compter de la première validation pendant 12 mois	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du 1 de l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale : Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, etc. et/ou allocataire du RSA socle ou demandeur d'emploi

**Les conditions d'attribution des cartes de réduction et de gratuité du réseau Bus de l'Etang s'appliquent également sur ces 2 lignes ainsi queles tarifs promotionnels liés aux opérations commerciales.**  
**L'accès aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau (hors abonnement scolaire)**

## G - RESEAU INTERURBAIN CARTREIZE - LECAR (gamme tarifaire en vigueur à compter du 03/08/2022)



## lecar+ Ligne 50

NOM DU TITRE	ANCIENS TARIFS selon les trajets par Origine/destination	Tarifs au 29 août 2022	CARACTÉRISTIQUES & DROITS à compter du 29/08/2022	CONDITIONS D'ACCÈS
Billet unitaire lecar+	De 3 à 6€	7€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Tout public
Carnet de 10 titres unitaires lecar+	De 2,10€ à 4,20€ par voyage (carnet de 6 titres)	56€ soit 5,60€ /voyage	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Tout public
Abonnement 30 jours lecar+ utilisation du titre Pass Métropole 30 jours	De 37,70€ à 66,60€	Cf. tarif Pass Métropole 30 jours	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors Lebateau If/Frioul	Tout public
Abonnement annuel lecar+	De 377€ à 666€	680€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Tout public
Pass 24h Jeune	2€	2€	Permet de voyager pendant 24 heures à compter de la 1ère heure de validation en illimité sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "-26 ans"
Abonnement 30 jours lecar+ Cartreize	21€	21€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "-26 ans"
Abonnement annuel lecar+ Cartreize	210€	210€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "-26 ans"

Billet Unitaire Seniors	1,50€	1,50€	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne leCar/Cartreize sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Avoir plus de 65 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "+ de 65 ans"
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit	Permet de voyager sur les lignes du réseau lecar/Cartreize de la Métropole	Avoir moins de 6 ans
Titre groupe	2€ par voyage et par personne	2€ par voyage et par personne	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne leCar/Cartreize sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport)	Voyager à 6 personnes et plus sur demande préalable d'au moins 72h précédant le voyage, s'adresser à la Métropole

### lecar

Lignes 25, 33, 34, 39, 49, 53, 72, 79, 88, 100, 102

NOM DU TITRE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Billet unitaire lecar	5,5€	Permet de voyager sur les lignes lecar et lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize	Tout public
Carnet de 10 titres unitaires lecar	44€	Permet de voyager sur les lignes lecar et lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize	Tout public
Abonnement 30 jours lecar	57€	Permet de voyager sur les lignes lecar et lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize	Tout public
Abonnement annuel lecar	570€	Permet de voyager sur les lignes lecar et lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize	Tout public
Pass 24h Jeune	2€	Permet de voyager pendant 24 heures à compter de la 1ère heure de validation en illimité sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "-26 ans"
Abonnement 30 jours Jeune	21€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "-26 ans"

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Abonnement annuel Jeune lecar/Carteize	210€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Carteize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans
Billet Unitaire Seniors	1,50€	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne leCar/Carteize sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Etre titulaire d'une carte client avec le profil "26 ans"
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit	Permet de voyager sur les lignes du réseau lecar/Carteize de la Métropole	Avoir plus de 65 ans
Titre groupe	2€ par voyage et par personne	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne leCar/Carteize sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport)	Etre titulaire d'une carte client avec le profil "+ de 65 ans"

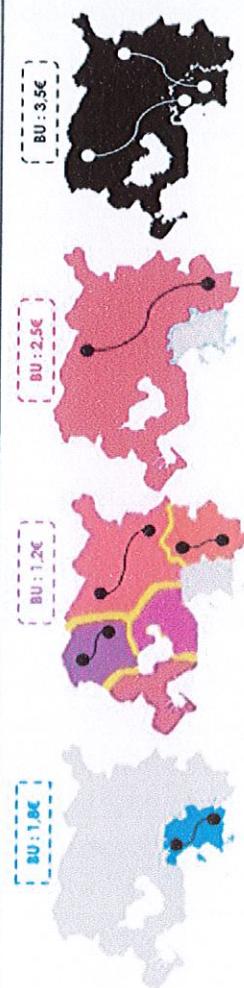
Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## Lecar Proximité

Lignes : 11, 15, 16, 36, 38, 51, 55, 64, 68, 69, 78, 89, 240

Afin de tenir compte de la particularité des lignes lecar/proximité qui comprennent des arrêts plus rapprochés et une desserte moins fréquente, un sous découpage zonal a été créé. Le tarif lecar proximité donne accès à l'ensemble des lignes lecar proche de la zone concernée.

### Découpage zonal



Trajets seulement  
au sein de la  
**zone 1 (Marseille)**

Trajets  
traversant  
plusieurs  
bassins de la  
**Zone 2**

Trajets  
traversant  
les  
**zones 1 et 2**

### ZONE 1

Allauch  
Bassin  
MARSEILLE  
Sud  
PLAN DE CUIQUES  
SEPTEME LES VALLONS

Lecar	Proximité	Abo. 30 jours	Lecar	Combinié	Proximité	Combinié
Lecar 21	1.8€*	15€*		49.5€*		480€*
Lecar 1 bassin	1.2€	9.6€		24€	+16€ pour 1 réseau urbain en Z2	240€ +157€ pour 1 réseau urbain en Z2
Lecar tous bassins	2.5€	20€		45€	-	450€
Lecar	3.5€	28€		55€	-	550€
Toutes zones					68€*	720€*

\* Pass Métropole

67

### ZONE 2

AUX EN PROVENCE	AUBAGNE
BEAUREUIL	AURIOL
BOUC BEL AIR	BELCODENE
CABRIES	CADOLIVE
CHATEAUNEUF LE ROUGE	CASSIS
COUDOUX	CEYRESTE
EGUILLES	CUGES LES PINS
FUVEAU	GEMENOS
GARDANNE	LA BOULLAISE
GREASQUE	Est
JOUQUES	LA CIOTAT
LAMBESC	LA DESTROUSSE
LA ROQUE D'ANTHERON	LA PENNE SUR HUVEAUNE
LE PUY SAINTE REPARADE	PEPIN
LE THOLONET	ROQUEFORT LA BEDOULE
Bassin Nord/ Est	ROQUEVAIRE
MEYRARGUES	SAINT-SAVOURNIN
MEYREUIL	SAINT-ZACHARIE
MIMET	BERRE L'ETANG
PERTUIS	CARRY LE ROUET
PEYNIER	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
PUYLOUBIER	ENSUES LA REDONNE
ROGNES	GIGNAC LA NERTHE
ROUSSET	Etang/ Côte
SAINT ANTONIN SUR BAYON	MARIGNANE
SAINT-CANNAT	Bleue
SAINT-ESTEVE JANSON	SAINT-VICTORET
SIMIANE COLLOGNE	SAUSSET LES PIN
SAINT-MARC DE JAUME GARDE	VELAUX
SAINT-PAUL LES DURANCE	VITROLLES
TRETS	ALLEINS
VALVENARGUES	AURONS
VENELLE	CHARLEVIAL
VENTABREN	EYGUERIES
CORNILLON-CONFOUX	LAMANON
FOS SUR MER	LANCON DE PROVENCE
GRANS	Nord/ Ouest
ISTRES	LA BARBEN
Bassin Ouest	LA FARE LES OLIVIERS
MARTIGUES	MALLEMORT
MIRAMAS	PELISSANNE
PORT DE BOUC	SALON DE PROVENCE
SANT-CHAMAS	SENAS
PORT SAINT LOUIS DU RHONE	VERNEGUES
SAINT MITRE LES REMPARTS	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

+ Tarifs RTM
--------------

NOM DU TITRE	ZONE CONCERNÉE	TARIFS	CARACTÉRISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCÈS
Billet unitaire lecar Proximité : <i>utilisation du titre RTM Solo / Solo Secours</i>	ZONE 1	Cf. tarif RTM MO	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 1 et du réseau RTM, hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat et le bateau Frioul If	Tout public
Carnet de 10 titres unitaires lecar Proximité : <i>utilisation du titre RTM Carte 10 voyages</i>	ZONE 1	Cf. tarif RTM MO	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 1 et du réseau RTM, hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat et le bateau Frioul If	Tout public
Abonnement 30 jours lecar Proximité : <i>utilisation du titre RTM Pass 30 jours</i>	ZONE 1	Cf. tarif RTM XL	Cf. Titres Pass 30 jours XL RTM	Tout public
Abonnement annuel lecar Proximité : <i>utilisation du titre RTM Pass annuel pour tous</i>	ZONE 1	Cf. tarif RTM XL	Cf. Titres Pass annuel pour tous RTM	Tout public
Billet unitaire lecar Proximité	1 BASSIN EN ZONE 2	1,20€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2	Tout public
Carnet de 10 titres unitaires lecar Proximité	1 BASSIN EN ZONE 2	9,60€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2	Tout public
Abonnement 30 jours lecar Proximité	1 BASSIN EN ZONE 2	24€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2	Tout public
Abonnement 30 jours lecar Proximité + 1 réseau urbain en Zone 2	1 BASSIN EN ZONE 2	40€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2 et du réseau urbain	Tout public

Accusé de réception en préfecture  
013-200054207-20220622-2022-CPT-2400-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

			choisi
Abonnement annuel Lecar Proximité	1 BASSIN EN ZONE 2	240€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2
Abonnement annuel Lecar Proximité + 1 réseau urbain en Zone 2	1 BASSIN EN ZONE 2	397€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize d'un bassin de la Zone 2 et du réseau urbain choisi
Billet unitaire lecar Proximité	ZONE 2	2,50€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2
Carnet de 10 titres unitaires lecar Proximité	ZONE 2	20€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2
Abonnement 30 jours lecar Proximité	ZONE 2	45€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2
Abonnement 30 jours lecar Proximité + un réseau urbain en Zone 2	ZONE 2	61€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2 et du réseau urbain choisi
Abonnement annuel Lecar Proximité	ZONE 2	450€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2
Abonnement annuel Lecar Proximité + un réseau urbain en Zone 2	ZONE 2	607€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Zone 2 et du réseau urbain choisi
Billet unitaire lecar Proximité	TOUTES ZONES	3,50€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Métropole
Carnet de 10 titres unitaires lecar Proximité	TOUTES ZONES	28€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Métropole
Abonnement 30 jours lecar Proximité	TOUTES ZONES	55€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Métropole
Abonnement annuel Lecar Proximité	TOUTES ZONES	550€	Permet de voyager sur les lignes lecar Proximité du réseau lecar/Cartreize de la Métropole

Accusé de réception en préfecture  
013-2000543074-20220627-2022-CM-210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Pass 24h Jeune	TOUTES ZONES		Permet de voyager pendant 24 heures à compter de la 1ère heure de validation en illimité sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "26 ans"
Abonnement 30 jours Jeune lecar/Cartreize	TOUTES ZONES	21€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "26 ans"
Abonnement annuel Jeune lecar/Cartreize	TOUTES ZONES	210€	Permet de voyager sur l'ensemble du réseau lecar/Cartreize, sauf les lignes Aéroport (91 et 40)	Avoir moins de 26 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "26 ans"
Billet Unitaire Seniors	TOUTES ZONES	1,50€	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne <b>leCar/Carteize</b> sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport) Achat possible dans les canaux de vente la Métropole Mobilité, sauf auprès du conducteur (5 rechargements minimum)	Avoir plus de 65 ans Etre titulaire d'une carte client avec le profil "26 ans" "+ de 65 ans"
Enfant de moins de 6 ans	TOUTES ZONES	Gratuit	Permet de voyager sur les lignes du réseau lecar/Cartreize de la Métropole	Avoir moins de 6 ans
Titre groupe	TOUTES ZONES	2€ par voyage et par personne	Permet de réaliser 1 seul trajet sur une ligne <b>leCar/Carteize</b> sauf les lignes <b>91</b> (Marseille / Aéroport) et <b>40</b> (Aix/Aéroport)	Voyager à 6 personnes et plus sur demande préalable d'au moins 72h précédent le voyage, s'adresser à la Métropole

Le 1 comprend le bassin Sud.

Le 2 comprend les 5 bassins suivants : Ouest, Nord/Ouest, Etang/Côte Bleue, Nord/Est et Est.

Les abonnements aux Parkings-Relais (P+R) du réseau est intégré aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau et de la zone souscrite (hors abonnement scolaire)

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-2020622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Lignes de desserte de l'Aéroport Marseille Provence

Ligne 40 : Aix – Aix TGV – Aéroport Marseille Provence

	Aix - Aéroport MP	Aix -Aix TGV	Aix TGV-Aéroport MP
Billet unitaire	10 €	6 €	4€
Billet unitaire A/R	16 €	9,60 €	6,40 €
Moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
6-11 ans	5 €	3 €	2 €
12-25 ans	7 €	4,20 €	2,80 €
10 voyages	65 €	39 €	26 €
Hebdo	30 €	18 €	12 €
Hebdo +	34,70 €	22,70 €	X

-le P+R Plan d'Alliane Aix en provence reste gratuit pendant 7 jours

Ligne 91 : Marseille – Aéroport Marseille Provence

Billet Unitaire		10 €
Billet Unitaire A/R		16 €
Billet Unitaire + RTM		10,90 €
Billet Unitaire + RTM A/R		17,40 €
Enfant moins de 6 ans	GRATUIT	
Enfants 6-11 ans		5 €
Enfants 12-25 ans		7 €
10 voyages		65 €
Hebdo		40 €
Hebdo +		46,20 €

Accès à la réception en préfecture  
013-200084607-20220622-2022-CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

## H -PÔLES D'ECHANGES ET P+R

- H.1 - RESEAU RTM**
- H.2 – RESEAU CIOTABUS**
- H.3 - RESEAU AIX EN BUS**
- H.4 – RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE**

- *Les droits d'accès de l'ensemble des P+R métropolitains sont inclus dans les titres de la gamme tarifaire des PASS métropolitains et PASS intégral.*
- *A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les droits d'accès aux P+R de chacun des réseaux sont intégrés aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau souscrit (hors abonnement scolaire)*

## H.1- RESEAU RTM (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022).

**-Tarification ci-dessous applicable aux P+R suivants : Bougainville, Gèze, La Rose, Saint Just, Rondpoint Prado, Einstein, Saint Jérôme, Frais Vallon, Louis Armand, Tessere Dromel, Drome/Sainte Marguerite, Fourragère, Timone, Vallier, Blançarde et à venir.**  
TVA appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

TITRES DE TRANSPORT	TARIFICATION EN CORRESPONDANCE	TARIFICATION SANS CORRESPONDANCE
PASS XL (permanents, annuels, 30J, 7J, combinés), Pass AMP (annuels et permanents) et Cartes libre circulation, <u>sur carte personnelle</u>	GRATUIT	Forfait de 15€ jusqu'à 8h le lendemain
Recharge d'euros (PMT) <u>sur carte personnelle</u> .	Lundi au samedi/dimanche et jours fériés (*) Forfait journée 2.20€ jusqu'à 8h le lendemain	Forfait de 15€ jusqu'à 8h le lendemain
Titre événementiel P+R	5€ pour 5 heures de stationnement sur P+R retenu au dispositif évènementiel	Pas de correspondance exigée
Autres titres	ACCES AU PARKING IMPOSSIBLE	—

Accusé de réception en préfecture  
013-2001054807-20220622-2022\_C72\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

(\*) Les parkings Rondpoint Prado et Einstein sont accessibles dans les mêmes conditions (abonnement et PMT) uniquement du lundi au vendredi.

## H.2- RESEAU CIOTABUS (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022).

**Tarification ci-dessous applicable aux P+R suivants : Gare La Ciotat-Ceyreste.**

RESEAU "Ciotabus"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
TICKET JOURNEE PARKING RELAIS	3.50 € (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Ciotabus.</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte de stationnement</li> </ul>	Correspondance avec le réseau de TC
TICKET JOURNEE P+R <i>ETUDIANT (titre supprimé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	1.30€ (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Ciotabus.</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte de stationnement.</li> </ul>	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique.
ABONNEMENT MENSUEL <i>P+R (titre supprimé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	30€	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Ciotabus.</li> </ul>	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

<p><b>ABONNEMENT MENSUEL P+R ETUDIANT (titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</b></p>	<p>15€</p>	<p>-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Ciotabus.</p>	<p>Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique.</p>
<p><b>ABONNEMENT ANNUEL P+R (titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</b></p>	<p>300€</p>	<p>-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Ciotabus.</p>	<p>AUCUNE</p>
<p><b>ABONNEMENT ANNUEL PARC RELAIS ETUDIANT (titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</b></p>	<p>150€</p>	<p>-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Ciotabus.</p>	<p>Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique</p>
<p><b>TICKET P2R SOIRS ET WEEK-END PARC RELAIS</b></p>	<p>0€</p>	<p>Stationnements soirs et WE sur P+R identifiés.</p>	<p>UNIQUEMENT sur le P+R de La Gare de La Ciotat-Ceyreste</p>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Titre événementiel P+R	5€	Pour 5 heures de stationnement sur P+R retenu au dispositif événementiel	Pas de correspondance exigée avec le Réseau TC
DEPASSEMENT DE DUREE DE STATIONNEMENT	15 €/JOUR maxi 200 €	Tarif journalier au-delà de la durée de stationnement consécutive autorisée.	-
Ticket PERDU	28 €	Ticket de stationnement perdu.	-
STATIONNEMENT ABUSIF	200 €	Tarif forfaitaire au-delà de la durée de 30 jours de stationnement consécutifs + enlèvement du véhicule au frais du propriétaire.	-

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

### H.3 - RESEAUX AIX EN BUS (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022)

-Tarification ci-dessous applicable aux P+R suivants : Colonel Jean Pierre - Krypton - Les Hauts de Brunet – Malacrida - Plan d'Aillane -  
*Route des Alpes, et à venir*

-Tarification non applicable aux P+R « gratuits » en libre accès : Arena les Trois Pigeons

- Concernant le P+R de Plan d'Aillane la tarification du P+R à la ligne 40 (TGV/Aéroport) est inchangée.

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
TICKET JOURNEE PARKINGS RELAIS	3.50 € (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte destinationnement.</li> </ul>	Correspondance avec le réseau de TC
TICKET JOURNEE PARKINGS-RELAIS <i>ETUDIANT (titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	1.30€ (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte destinationnement.</li> </ul>	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ABONNEMENT MENSUEL PARKINGS-RELAIS <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	30€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE
ABONNEMENT MENSUEL PARKINGS-RELAIS <i>ETUDIANT</i> <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	15€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE
ABONNEMENT ANNUEL PARKINGS-RELAIS <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	300€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

<b>ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS ETUDIANT (titre supprimé à parti du 1er septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</b>	150€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages/journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique.
Titre événementiel P+R	5€	Pour 5 heures de stationnement sur P+R retenu au dispositif évènementiel	Pas de correspondance exigée avec le Réseau TC
DEPASSEMENT DE DUREE DE STATIONNEMENT	15 €/JOUR maxi 200 €	Tarif journalier au-delà de la durée de stationnement consécutive autorisée.	-
Ticket PERDU	28€	Ticket de stationnement perdu.	-
STATIONNEMENT ABUSIF	200 €	Tarif forfaitaire au-delà de la durée de 30 jours de stationnement consécutifs + enlèvement du véhicule au frais du propriétaire.	-

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_CT2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

#### H.4 - RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022)

- Tarification décrise ci-dessous est applicable aux P+R suivants : Gardanne SNCF et à venir

-Tarification non applicable aux P+R en libre accès : Pertuis – Simiane – Trets - Peynier

RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES
TICKET JOURNEE PARKINGS RELAIS	3.50 € (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte de stationnement.</li> </ul>	AUCUNE
TICKET JOURNEE PARKINGS-RELAIS <i>ETUDIANT</i> <i>(titre supprimé à parti</i> <i>du 1<sup>er</sup> septembre 2022 -</i> <i>droits intégrés aux</i> <i>abonnements</i> <i>transports)</i>	1.30€ (support compris)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stationnement journalier selon la durée de stationnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).</li> <li>-Titre gratuit pour les personnes en situation de handicap sous réserve de présentation d'une carte de stationnement.</li> </ul>	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

			AUCUNE
ABONNEMENT MENSUEL PARKINGS-RELAIS <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	30€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	
ABONNEMENT MENSUEL PARKINGS-RELAIS <i>ETUDIANT</i> <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	15€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique
ABONNEMENT ANNUEL PARKINGS-RELAIS <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	300€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	AUCUNE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20220622-2022\_Ct2\_210-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

ABONNEMENT ANNUEL PARKINGS RELAIS  <b>ETUDIANT</b> <i>(titre supprimé à parti du 1<sup>er</sup> septembre 2022 - droits intégrés aux abonnements transports)</i>	150€	-Stationnement journalier selon la durée de l'abonnement + titre de transport 2 voyages journée (pour tous les occupants du véhicule) pour des voyages sur tout le réseau Urbain de Gardanne, de Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires).	Sur présentation de justificatifs - de 26 ans avec carte scolaire, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle ou service civique.	
TICKET P2R SOIRS ET WEEK-END PARKINGS- RELAIS	gratuit	-Stationnements soirs et WE sur P+R identifiés.	UNIQUEMENT sur le P+R de Gardanne SNCF	
Titre événementiel P+R	5€	Pour 5 heures de stationnement sur P+R retenu au dispositif évènementiel	Pas de correspondance exigée avec le Réseau TC	
DEPASSEMENT DE DUREE DE STATIONNEMENT	15 €/JOUR maxi 200 €	Tarif journalier au-delà de la durée de stationnement consécutive autorisée.	-	
Ticket PERDU	28 €	Ticket de stationnement perdu.	-	
STATIONNEMENT ABUSIF	200 €	Tarif forfaitaire au-delà de la durée de 30 jours de stationnement consécutifs + enlèvement du véhicule au frais du propriétaire.	-	
Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20220622-2022_CT2_210-DE Date de télétransmission : 27/06/2022 Date de réception préfecture : 27/06/2022				

# MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains

La Métropole souhaite harmoniser la tarification des pôles d'échanges et parkings relais. Aussi, des modifications doivent être apportées sur la gamme tarifaire métropolitaine qui permettront une lecture plus claire de l'offre.

Nouvelles conditions de stationnement en P+R, tarification et droit d'accès.

- *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les droits d'accès aux P+R de chacun des réseaux sont intégrés aux abonnements de la gamme tarifaire du réseau souscrit (hors abonnement scolaire)*

Il est proposé que les tarifs s'établissent comme suit :

#### - RESEAU RTM

- Forfait journée : 5€ (dont 2,80 € de transports collectifs et 2,20 € de parking) (Recharge d'euros sur Porte-Monnaie Transport (PMT)).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.

#### - RESEAU CIOTABUS

Forfait journée.

- 3,50 € qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le P+R pour la journée
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.

#### - RESEAU AIX EN BUS

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50 €).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.

#### - RESEAU PAYS D'AIX MOBILITE

- Forfait journée : 3,50€ qui intègre le titre de transport aller-retour (hors TER) et le P+R pour la journée (ancien tarif : 2,50€).
- Titre évènementiel stationnement : 5 € pour 5 heures de stationnement dans un P+R éligible au dispositif.

Un certain nombre de précisions sont apportées sur le lancement de la nouvelle gamme inter urbaine lecar/car13. Le lancement de la gamme sera effectif à compter du 3 août 2022 au lieu du 29 août initialement prévu.

Il est proposé d'avancer la date de vente et d'utilisation de la nouvelle gamme tarifaire interurbaine afin de permettre aux clients d'utiliser progressivement la nouvelle gamme. Il s'agit de donner l'opportunité aux usagers détenteurs de produits actuellement en vigueur de les écouter durant l'été et ainsi d'éviter trop d'opérations de remboursement pendant les premiers jours de la rentrée, période traditionnellement très chargée.

Accusé de réception en préfecture  
015-2022-06-27 10:00:22  
Date de télétransmission : 27/06/2022  
Date de réception préfecture : 27/06/2022

# 2022\_CT2\_210

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le **23 JUIN 2022**